

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption du 8 avril 2024 à 19h00, au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Myriam Morissette, Raynald Bérubé, Manon Dubé, Nathalie Soucy et Germain Picard et formant quorum sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption.

La séance est ouverte à 19h00.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **Résolution #24-04-65**

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé par monsieur Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 5 MARS 2024
- 3.1 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 MARS 2024
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
- 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT
- 4.2 MISE A JOUR DES INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
- 4.3 DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2023
- 4.4 ADHESION A L'URLS

- 4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE NO 2024-01 AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 1142
- 4.6 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE NO.74
- 4.7 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE NO.147
- 4.8 ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT POUR LA VOIRIE
- 4.9 APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA MRC POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SENTIER DU PETIT LAC NOIR
- 4.10 RETRAIT DES TÉLÉPHONES PAYANTS – TELUS
- 4.11 REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DU PRÊT 4 (PARC SPORTIF)
- 4.12 REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DU PRÊT 8 (TECQ)
- 4.13 RAPPORT ANNUEL 2021 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LES HAUTEURS
- 4.14 SERVICE INCENDIE– ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE
- 5. URBANISME ET VOIRIE
  - 5.1 AUTORISATION D'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE
- 6. CORRESPONDANCE
  - 6.1 TRANSFERT PONCTUELLE AUX MUNICIPALITÉS DE 15 000 HABITANTS ET MOINS
  - 6.2 VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ
- 7. VARIA
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**3.0 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 5 MARS 2024**  
**Résolution #24-04-66**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5mars2024 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Madame Manon Dubé, présidente d'assemblée, demande une dispense de lecture;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par monsieur Germain Picard, appuyé par madame Manon Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 mars 2024.

**3.1 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 MARS 2024**  
**Résolution #24-04-67**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par monsieur Marcel L'Italien, appuyé par madame Myriam Morissette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024.

**4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**  
**Résolution #24-04-68**

**ATTENDU QUE** la directrice générale a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 29 février 2024 ;

Il est dûment proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé par monsieur Marcel L'Italien, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

<b>COMPTES DE MARS 2024</b>	
Salaires nets : employés et élus	15 716.44 \$
Fournisseurs payés :	84 487.51 \$
Fournisseurs à payer :	56 151.77 \$
<b>Total du mois :</b>	<b>156 355.72 \$</b>

**4.2 MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune nouvelle mise à jour

**4.3 DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÉGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2023**

La directrice dépose le rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2023.

**4.4 ADHESION A L'URLS  
Résolution #24-04-69**

Proposé par Manon Dubé  
Appuyé par madame Nathalie Soucy

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise le renouvellement de son adhésion à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas St-Laurent (URLS) pour l'année 2024-2025 et ce, au coût de 90\$.

**4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE NO 2024-01 AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 1142  
Résolution #24-04-70**

Proposé par madame Manon Dubé  
Appuyé par monsieur Germain Picard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption autorise la signature la lettre d'entente suivante :

- Lettre d'entente no 2024-01 concernant les deux nouveaux postes de chefs d'équipes; un pour la période estivale et un pour la période hivernale

**QUE** le maire ou maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe sont autorisés à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la municipalité.

**4.6 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE NO 74**

La directrice générale, Chantal Tremblay, fait le dépôt de la lettre de démission datée du 7 mars 2024 de l'employée no 74.

**4.7 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE NO.147**

La directrice générale, Chantal Tremblay, fait le dépôt de la lettre de démission datée du 20 mars 2024 de l'employé no 147, prenant effet la semaine se terminant le vendredi 3 mai. L'employé désire revenir pour la période hivernale.

**4.8 ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT POUR LA VOIRIE**  
**Résolution #24-03-71**

ATTENDU que la municipalité a besoin d'un tel équipement pour ces travaux courant de voirie;

ATTENDU que la pelle a été inspecter par le garage JOHN DEER de Mont-Joli et le rapport est bon ;

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé  
Appuyé de : monsieur Germain Picard

Et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité fasse l'achat d'une pelle Volvo EW180C ainsi qu'un godet à fossé au coût de 71 610 \$ plus taxes pour ces travaux de voirie auprès de Brandt Tractor Ltd de Mont-Joli.

Attendu que la pelle excavatrice sera financé auprès de Tracteurs Brandt sur une période de 36 mois et que la directrice générale, madame Chantal Tremblay est autorisé à signer tous documents se rapportant à l'achat des équipements.

Pour : 5 Contre : 1

**4.9 APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA MRC POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SENTIER DU PETIT LAC NOIR**  
**Résolution #24-04-72**

Proposé par madame Myriam Morissette  
Appuyé par madame Manon Dubé

D'approuver l'offre de service du service d'aménagement de la MRC de La Mitis pour l'accompagnement dans la démarche de choix de matériaux et de certains aménagements de sentier en conformité avec le RAMHHS et le REAFIE pour le projet de sentier du Petit Lac noir au coût de 797.29 \$. Seule les coûts réellement engagés pour la réalisation du mandat seront facturés.

**4.10 RETRAIT DES TÉLÉPHONES PAYANTS - TELUS**  
**Résolution #24-04-73**

Attendu que le service cellulaire n'est pas très fort dans le village de la Rédemption, et est nulle à certains endroits ;

Il est proposé par M. Raynald Bérubé  
Secondé par monsieur Germain Picard

Que Le Conseil de la municipalité de La Rédemption demande à Telus de laisser le téléphone public au dépanneur Ti-Noir comme service à la population en cas d'urgence.

**4.11 REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DU PRÊT 4 (PARC SPORTIF)**

**Résolution #24-04-74**

Il est proposé par monsieur Marcel L'Italien  
Secondé par madame Nathalie Soucy

D'autoriser la directrice à rembourser une partie du prêt 4, soit un montant de 150 000 \$ plus intérêts s'il y lieu.

**4.12 REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DU PRÊT 8 (TECQ)**

**Résolution #24-04-75**

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé  
Secondé par madame Myriam Morissette

D'autoriser la directrice à rembourser une partie du prêt 8, soit un montant de 209 516.20 \$ de la subvention reçue du MAMH en mars.

**4.13 RAPPORT ANNUEL 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LES HAUTEURS**

**Résolution #24-04-76**

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé par madame Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport annuel 2023 du service de sécurité incendie de la municipalité de Les Hauteurs, incluant les municipalités de Saint-Charles-Garnier et de La Rédemption.

**4.14 SERVICE INCENDIE- ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE**

**Résolution #24-04-77**

Il est proposé par madame Manon Dubé  
Secondé par madame Myriam Morissette

D'approuver la soumission de CSE Incendie et Sécurité Inc. pour l'achat d'une caméra thermique Reveal Pro /FQ-AAAX au coût de 1396.80\$ plus taxes.

**4.15 FORMATION – SIGNALEUR ROUTIER**

**Résolution #24-04-78**

Proposé par monsieur Germain Picard  
Appuyé par madame Nathalie Soucy

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption autorise la directrice à inscrire un employé à la formation de signaleur routier au coût de 276 \$ plus taxes. La formation se fait à distance avec un examen dans un des points de service de la SAAQ.

**4.16 FORMATION ADMQ – TOURNÉE DE ZONES 2024**  
**Résolution #24-04-79**

Proposé par madame Nathalie Soucy  
Appuyé par monsieur Marcel L'Italien

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption autorise la directrice à s'inscrire à une journée de formation qui portera sur les renseignements personnels et le rôle des principaux acteurs du milieu municipal, au coût de 385 plus taxes. La formation se donnera le 15 mai prochain à Matane, Le diner et les pause sont inclus. Le déplacement sera remboursé selon la politique en vigueur.

**5. URBANISME ET VOIRIE**

**5.1 AUTORISATION D'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE**  
**Résolution #24-04-80**

Proposé par monsieur Raynald Bérubé  
Appuyé par monsieur Marcel L'Italien

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption autorise l'achat et l'épandage de **18 000 litres d'abat-poussière** auprès de Les Entreprises A & D Landry Inc. au coût de 0.48¢ du litre pour les besoins de la saison estivale 2024

**6. CORRESPONDANCE**

**6.1 TRANSFERT PONCTUELLE AUX MUNICIPALITÉS DE 15 000 HABITANTS ET MOINS**  
**Résolution #24-04-81**

Suite à la signature par les divers paliers du gouvernement de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens, un transfert ponctuel d'un montant de 10M\$ aux municipalité de 15000 habitants et moins a été effectué le 28 mars dernier. Le montant reçu est de 3055 \$.

**6.2 VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

En raison du très grand nombre de projet de la part des organismes municipaux, le MAMH ne dispose plus des sommes nécessaires pour le financement de nouvelles initiatives et ne pourrons donner suite à nos demandes qui étaient :

- Embauche d'une ressource en prévention incendie
- Achat d'un véhicule citerne pour le service incendie.

**7. VARIA**

Aucun point

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Six (6) citoyens assistent à l'assemblée

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**Résolution #24-04-82**

Il est proposé par madame Myriam Morissette, appuyé de monsieur Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h15.

\_\_\_\_\_  
Simon-Yvan Caron, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, directrice  
générale, greffière-trésorière

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Simon-Yvan Caron, maire